



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 9 décembre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Charles NECTOUX à Henri HOURIEZ – Isella DE MARCO à Sophie BAUDOUIN – Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.12.15 03

OBJET : Approbation du marché public de travaux concernant le lot 11 déclaré sans suite dans le cadre de la réhabilitation et l'extension d'anciennes écuries en salle familiale à Tharabie

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère déléguée à la commande publique, informe les membres du Conseil Municipal qu'une procédure adaptée ouverte a été lancée le 9 octobre 2014 pour le lot 11 qui avait été déclaré sans suite par le pouvoir adjudicateur, dans le cadre de la passation des marchés de travaux pour la réhabilitation et l'extension d'anciennes écuries en salle familiale à Tharabie.

Cette nouvelle procédure a été passée pour un lot :

Lot 11 : Serrurerie – Vêture métallique - Clôtures

1°) Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation sont les suivants :

Critère 1 : Valeur technique (60 %)

- mode opératoire pour la réalisation des travaux et solutions techniques mises en œuvre pour répondre aux contraintes du site et du CCTP (nombre de points : 22)
- moyens techniques et matériels affectés à l'exécution de la prestation (nombre de points : 10)
- moyens humains et qualifications mis à disposition pour l'exécution de la prestation (nombre de points : 16)
- gestion, retraitement ou élimination des déchets de chantier (nombre de points : 5)
- marques et références des matériaux et matériels en cas de proposition d'équivalents techniques aux prescriptions du CCTP (nombre de points : 7)

Critère 2 : prix (40 %)

2°) La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie à deux reprises, le jeudi 13 novembre 2014 pour l'ouverture des plis reçus (candidatures et offres) et le lundi 24 novembre 2014 pour l'analyse et le classement des offres.

3°) Au vu des éléments précités, il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse l'entreprise suivante :

- SERRURERIE MUNOZ (38080 St Marcel Bel Accueil) pour un montant de 121 155 € HT soit 145 386 € TTC

Vu le Code des marchés publics dans son article 28,

Vu la délibération municipale n° 2014.04.24 01 du 24 avril 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la passation du marché de travaux avec la SERRURERIE MUNOZ
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au marché.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au Budget Prévisionnel 2014, article 2313.

Par 24 voix contre 5 (T. Vachon, P. Saumon, O.Bedeau de l'Ecochère, Ch Sadin, D Cicala).

St-Quentin-Fallavier, le 16 décembre 2014.

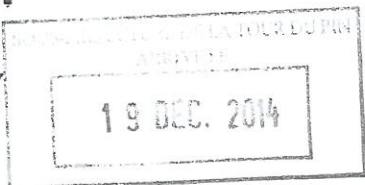
Publication et transmission en sous-préfecture le 17 DEC. 2014

Le Maire

Michel BACONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.



RAPPORT DE PRÉSENTATION ARTICLE 79 DU CMP

A- IDENTIFIANTS

Collectivité ou Etablissement concerné :

Mairie de Saint Quentin Fallavier
BP 9
38295 Saint Quentin Fallavier Cedex
Correspondant : Monsieur Le Maire

Objet du contrat :

Réhabilitation et extension d'anciennes écuries en salle familiale à Tharabie
Le projet consiste à la réhabilitation et à l'extension d'anciennes écuries en salle familiale. Ce projet doit permettre d'accueillir plusieurs activités : fêtes de familles, réunions, repas.

La présente consultation concerne uniquement le lot n°11 qui a été déclaré sans suite.

Marché ordinaire.

Décomposition en Tranches et Lots :

Lot 11 : Serrurerie - Vêture métallique - Clôtures Estimation : 75 939,50€ H.T.

Mode d'attribution du contrat :

Attribution en marché unique.

Titulaire(s) du contrat :

Lot 11 :
SERRURERIE MUNOZ sis à 38080 SAINT MARCEL BEL ACCUEIL pour un montant de 121 155 € H.T.

B- DÉFINITION DES BESOINS À SATISFAIRE ET MONTANT PRÉVU DE L'OPÉRATION

Les besoins à satisfaire sont tous compris au(x) présent(s) contrat(s).

C- ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU CONTRAT

Déroulement prévu :

Délai d'exécution : 16 mois

Prix envisagé :

Montant total prévisionnel pour l'ensemble des lots : 1 218 610,00 € H.T.

Modalités de financement :

Budget propre de la collectivité

D- MOTIVATION DU CHOIX DU MODE DE PASSATION ADOPTÉ

Procédure choisie :

Procédure adaptée ouverte Article 28-I du CMP

E- DESCRIPTION DU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE SUIVIE

Organe(s) de publication des annonces :

Affiches de Grenoble

Détail du déroulement de la procédure :

Date d'envoi à la publication : Le 17/10/2014
Date limite de réception des offres : Le 12/11/2014
Délai de validité des offres : 120 Jours
Nombre d'offres reçues : voir le registre des dépôts
Date de décision des candidatures : Le 13/11/2014
Jugement des offres : Commission des marchés le 24/11/2014
Délibération autorisant la signature du (des) contrat(s) : 15/12//2014

Informations sur la dématérialisation de la procédure :

Adresse de téléchargement du DCE : <http://www.st-quentin-fallavier.fr>
Adresse d'envoi des plis : www.marches-publics.info
Le représentant du pouvoir adjudicateur a offert un accès libre, direct et complet aux documents de consultation.
Le représentant du pouvoir adjudicateur préconise la transmission des plis par voie électronique. Il accepte cependant les plis adressés par d'autres moyens.



Autres précisions :

Voir en outre :
Le procès-verbal et le rapport d'ouverture des offres.

**F- CRITÈRES, CANDIDATS RETENUS ET MOTIFS DU CHOIX DE L'OFFRE
RETENUE**

Critères de choix :

Les critères de jugements des offres, sont pondérés de la manière suivante :

1- Valeur technique analysée au regard du mémoire technique joint au D.C.E, détaillant les sous critères suivants (60%)

- mode opératoire pour la réalisation des travaux et solutions techniques mises en œuvre pour répondre aux contraintes du site et du CCTP (nombre de points : 22)
- moyens humains et qualifications mis à disposition pour l'exécution de la prestation (nombre de points : 16)
- moyens techniques et matériels affectés à l'exécution de la prestation (nombre de points : 10)
- marques et références des matériaux et matériels en cas de proposition d'équivalents techniques aux prescriptions du CCTP (nombre de points : 7)
- gestion, retraitement ou élimination des déchets de chantier (nombre de points : 5)

2- Prix des prestations (40%)

Candidats retenus et motifs de ce choix :

Lot 11 :

CIC ORIO
ENTREPRISE DANIEL GIRAUD
PEIXOTO METALLERIE
ROLLAND SARL
SARL IOVINI
SARL SOCAM
SERRURERIE MUNOZ
TRK METALLERIE

Motif du choix du titulaire :

Voir le procès-verbal et le rapport de jugement des offres.



G- CANDIDATURES ET OFFRES NON RETENUES ET MOTIF DE REJET

Candidatures non retenues (noms et motif de rejet) :

ENTREPRISE VILA CARNE

En effet, les capacités professionnelles de l'entreprise pour la réalisation des prestations objet du présent marché n'ont pas été jugées suffisantes au regard de ce chantier de réhabilitation.

D'une part, la société ne présente pas les qualifications demandées minimum requises (Qualibat 2392 - restauration de charpente de patrimoine ancien et 3193 - couverture du patrimoine ancien) et d'autre part, aucune référence de chantiers de même nature en terme de restauration de patrimoine ancien a été présentée.

Offres non retenues (noms et motif de rejet) :

CIC ORIO

Motif du rejet : Classée 4

ENTREPRISE DANIEL GIRAUD

Motif du rejet : Irrégulière

PEIXOTO METALLERIE

Motif du rejet : Classée 6

ROLLAND SARL

Motif du rejet : Classée 5

SARL IOVINI

Motif du rejet : Classée 3

SARL SOCAM

Motif du rejet : Irrégulière

TRK METALLERIE

Motif du rejet : Classée 2

Voir le procès-verbal et le rapport de jugement des offres.

H- JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS ÉVENTUELLES AUX SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES APPLICABLES

Sans Objet

I- ORIGINE DES FOURNITURES

Sans Objet

J- INFORMATIONS RELATIVES À LA SOUS-TRAITANCE

Sans Objet



A SAINT QUENTIN FALLAVIER, LE 25
NOVEMBRE 2014
LE REPRESENTANT DU POUVOIR
ADJUDICATEUR
Madame Nicole MAUCLAIR
La conseillère déléguée à la commande
publique